



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LORRAINE

LE PREFET

<b>PERMANENCE</b>
REÇU le :
9 - MARS 2009
<b>MICHEL LIEBGOTT</b>

METZ, le 05 MAR. 2009

0412

*ML*  
Monsieur le Député,

*Prue.*

Par courrier en date du 5 janvier 2009, vous attirez mon attention sur la situation de l'indemnisation chômage en Lorraine et tout particulièrement pour les travailleurs frontaliers.

Le Pôle Emploi, issu de la fusion des services ANPE et ASSEDIC, a été constitué juridiquement le 19 décembre 2008.

Dès le début du mois de janvier 2009, le Pôle Emploi a mis en place un premier palier de transformations opérationnelles en matière d'accueil et de services aux demandeurs d'emploi : le processus d'inscription est dorénavant simplifié, dans des locaux qui seront progressivement transformés en sites uniques, avec des conseillers ayant la double compétence inscription et suivi des demandeurs d'emploi.

Les temps d'attente constatés en décembre et janvier sont d'ores et déjà en phase de résorption.

Cet engagement auquel j'attache du prix figure dans la nouvelle convention Pôle Emploi - Etat que je signerai, début mars, avec le Directeur Régional de Pôle Emploi.

Pour ce qui concerne les demandeurs ayant exercé leur activité au Grand Duché de Luxembourg, il s'avère en effet que le temps de délivrance du document E301 par l'Administration Luxembourgeoise de l'Emploi pénalise les intéressés.

Le Conseil d'Administration de l'ASSEDIC Lorraine a donc décidé, à titre provisoire et dans l'attente de la diminution du délai de traitement promis par l'ADEM, que l'examen des droits ouverts par les demandeurs s'effectuerait sans délai, sous réserve de confirmation a posteriori par les éléments du documents E301.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

*B. cordialement à*

Monsieur Michel LIEBGOTT  
Député de la Moselle  
Maire de Fameck  
4 rue Jacques tourneur - BP 90069  
57703 HAYANGE CEDEX

Bernard NIQUET